



HAL
open science

Licence Géographie et sciences du vivant

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Géographie et sciences du vivant. 2014, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02036846

HAL Id: hceres-02036846

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036846v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Géographie et sciences du vivant

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-201



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : Créteil

Etablissement(s) co-habilité(s) : Université Paris 13 - Paris-Nord

Mention : Géographie et sciences du vivant

Domaine : Sciences humaines et sociales et Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI140007220

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Saint-Denis, Bobigny, Villetaneuse.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Géographie et sciences du vivant* est une nouvelle mention bidisciplinaire construite à partir de formations préexistantes dans les Universités de Paris 8 et de Paris 13. La demande est justifiée par l'émergence de métiers traitant de l'environnement, exigeant de plus en plus souvent une double compétence en sciences du vivant (en particulier en biologie et écologie) et en géographie (approche spatialisée des questions environnementales). La demande s'appuie sur les compétences propres des deux universités liées par une convention de cohabilitation, Paris 8 étant pilote du projet. Elle associe le cœur de la mention *Sciences du vivant* de l'Université Paris Nord et des éléments empruntés à la mention *Géographie* de Paris 8 et à la mention *Histoire-Géographie* de Paris 13. La proximité géographique des lieux d'enseignement (pour l'essentiel, ils se déroulent à Bobigny et Saint-Denis) est un élément favorable. Cette nouvelle formation, exigeante de par le large champ scientifique couvert et lourde (+ de 2200h d'enseignement) vise un double public étudiant, celui de futurs géographes attirés par les questions environnementales et qui ont besoin d'acquérir un solide bagage en biologie et écologie et celui d'étudiants de sciences de la vie orientés vers l'écologie et qui ont besoin de se former aux concepts, méthodes et techniques de l'analyse spatiale. On soulignera que cette demande prend la suite d'un parcours expérimental qui va associer les deux universités dès la rentrée 2013. Cette nouvelle mention a vocation à alimenter des masters traitant des questions d'environnement ouverts dans les universités, mais aussi des masters spécifiques des écoles traitant du paysage.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Ce projet intègre largement des formations déjà existantes. Cependant, il n'est pas apparu nécessaire de prendre en considération leurs bilans respectifs dans l'évaluation de la présente demande qui peut être considérée comme une véritable création. L'évaluation s'est donc appuyée sur le seul dossier soumis, d'ailleurs déposé sur le modèle « création ».

Les objectifs de cette nouvelle mention et les compétences visées correspondent à une demande émergente dans les bureaux d'études voire dans les institutions et collectivités territoriales de collaborateurs ayant de solides compétences en sciences de l'environnement et maîtrisant l'analyse spatiale. Aujourd'hui, les étudiants géographes intéressés par ce champ professionnel (et les masters associés) sont le plus souvent bloqués par un bagage scientifique insuffisant et une simple formation technique en géomatique donnée à ceux issus des sciences de la vie ne semble pas suffisante pour avoir une véritable approche spatiale des questions environnementales. Ce besoin justifie donc la présente demande de création, d'autant que les deux universités possèdent en leur sein les compétences nécessaires à sa mise en œuvre.

L'Université Paris 8 pilotant le projet, l'organisation des études est celle qui est commune à toutes les mentions de l'établissement, organisation qui permet en effet d'associer aisément deux disciplines. Au-delà du fait que cette association est inégale, les sciences du vivant formant la « majeure » et la géographie la « mineure », une réflexion plus poussée aurait été souhaitable afin de bâtir une mention qui croise réellement les deux approches disciplinaires. Ceci aurait pu ainsi permettre d'élaguer -modérément- dans les enseignements proposés afin d'alléger le volume horaire global, ce qui permettrait de renforcer la dimension préprofessionnalisante de cette licence. De plus, l'ouverture vers les sciences de la Terre pourrait être ainsi confortée. Ainsi, du moins tel que présenté dans le dossier, l'objectif de marier les deux champs disciplinaires n'est pas totalement satisfait dans l'organisation des enseignements prévue.

Dans tous les cas, cette mention est une formation lourde et exigeante, et ainsi les effectifs envisagés (20 étudiants par promotion) apparaissent cohérents et justifiés. Si cet effectif limité, ainsi que les caractéristiques probables des étudiants recrutés peuvent rendre ces questions moins prégnantes, il n'en demeure pas moins que le dossier est très insuffisant dans l'exposé des modalités d'accompagnement, d'orientation et de suivi des étudiants. Ceci apparaît d'autant plus regrettable que le haut niveau d'exigence imposé aux étudiants peut conduire à de nombreuses réorientations en cours de cursus, sans oublier le cas particulier des étudiants issus de la PACES (première années commune aux études de santé) qui souhaiteraient la rejoindre. De plus, le dossier est plus que succinct sur la manière dont seront gérées les difficultés liées au fait que cette formation associe deux universités, trois composantes pédagogiques et avec des enseignements (souvent mutualisés) qui sont répartis sur trois sites. Or il s'agit là d'un point fondamental pour évaluer la faisabilité d'une telle création. Pour ce qui concerne la politique d'aide à la réussite, le dossier renvoie à la politique générale de l'Université Paris 8, ce qui est insuffisant au vu des particularités de cette mention et du fait que pour une majorité des enseignements les étudiants seront intégrés au cursus de Paris 13 organisé sur d'autres bases.

Ce manque de précision se retrouve au niveau du pilotage envisagé qui demeure encore très flou. Or les spécificités d'une telle mention supposent non seulement un pilotage de proximité très serré et réactif (faire vivre une telle licence impose de pallier, au plus vite, les aléas dus à la multiplicité des sites et à la pluralité des acteurs), mais aussi un pilotage qui devra être articulé avec une autoévaluation exigeante de la formation par l'équipe pédagogique et en y associant pleinement les étudiants. De plus, une mention de licence de ce type rend nécessaire la mise en place d'un suivi spécifique des diplômés afin de pouvoir mesurer la plus-value apportée en termes d'entrée en master (ou formations de même niveau) et au-delà d'insertion professionnelle à bac+3 et bac+5.

Sur ce point, on peut s'interroger sur les réelles possibilités d'insertion à bac+3 : techniciens de collectivités dans les services en charge de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, techniciens d'analyse en laboratoire, car la dimension professionnalisante du projet pédagogique est très peu développée du fait de la lourdeur de la formation en termes de contenus fondamentaux. Par ailleurs, comme le dossier le souligne, la concurrence entre filières de formation étant très forte, tant pour les formations courtes que longues, si le choix fait d'associer les champs disciplinaires est pertinent, il gagnerait probablement à être conforté par une forte dimension préprofessionnalisante. Sans aller jusqu'à reprendre ce qui a fait le succès de certaines MST (Maîtrises de Sciences et Technique) ou Maîtrises d'IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés) dans le domaine de l'environnement, s'en inspirer pour doter les diplômés d'un bagage professionnel minimal pourrait être une piste de réflexion.



- Points forts :
 - L'association pertinente des deux champs scientifiques, qui répond à un besoin professionnel en développement.
 - Les compétences présentes dans les deux universités.
- Points faibles :
 - La faisabilité du projet insuffisamment argumentée.
 - L'articulation entre les enseignements peu travaillée.
 - La dimension préprofessionnalisante pratiquement absente.
 - Le pilotage présenté trop flou.

Recommandations pour l'établissement

Le dossier présenté n'apportant pas l'ensemble des éléments nécessaires pour évaluer la faisabilité de cette mention en création, voire sa pertinence vis-à-vis d'une simple organisation en parcours, il serait nécessaire de le retravailler afin de prolonger la réflexion sur l'articulation entre les champs disciplinaires (qui semble plus juxtaposés que croisés), sur sa faisabilité en termes pratiques, sur l'accompagnement des étudiants et le pilotage de cette mention pluridisciplinaire et multisites. De plus, il conviendrait de vérifier sa pertinence non seulement en termes de poursuite d'études, mais aussi en termes d'employabilité future des diplômés. Sur ce point, doter la formation d'une forte dimension préprofessionnalisante (stages, participation de professionnels à l'équipe pédagogique et comité de perfectionnement) serait une piste à explorer en priorité pour permettre aux diplômés de trouver place sur un marché de l'emploi où la concurrence des formations professionnelles est importante. L'ouverture à la rentrée 2013 du parcours bidisciplinaire qui préfigure cette création devrait permettre d'étayer plus solidement un dossier qui demeure encore à l'état exploratoire.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : Sans objet
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY

UNIVERSITÉ
LA PRÉSIDENCE
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique de la **bi-licence mention Géographie et Sciences du vivant** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8